

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION  
n° 2021 - 10 - 25

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

**Pouvoirs :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Avenant de transfert au marché 2019-028  
acquisition de matériel réseau et télécom,  
fourniture d'abonnements et de liens de  
télécommunications et maintenance associée – lot  
3 machine to machine**

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 7 décembre 2019, a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de matériel réseau et télécom, fourniture d'abonnements et de liens de télécommunications et maintenance associée pour les collectivités du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Après mise en œuvre d'une procédure de consultation allotie en 9 lots, le lot 3 Machine to machine notamment a donc été conclu le 4 juin 2019 avec la société STELLA TELECOM.

Le titulaire de ce marché a informé la Communauté de Communes du rachat de STELLA par la société CELESTE avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il convient donc d'établir un avenant de transfert du marché 2019-028 lot 3 Machine to machine au bénéfice de l'entreprise CELESTE.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la passation de cet avenant de transfert.**

Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 4°,

Vu la délibération n°2019 3 17 du 4 avril 2019 autorisant la signature des accords-cadres d'acquisition de matériel télécom avec les attributaires désignés par la CAO du 21 mars 2019,

Vu l'information transmise par le titulaire du lot 3 Machine to machine, STELLA,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1 :** d'autoriser le transfert du marché de prestations de services n°2019-028 2019-028 Acquisition de matériel réseau et télécom - lot 3 Machine to machine au profit de la société CELESTE avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de transfert correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 09 DEC. 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 09 DEC. 2021



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*